

Renseignements divers

AFFILIATIONS EN COURS D'ANNÉE

Les affiliations en cours d'année s'effectuent directement auprès de la M.C.E.N.

Pour toutes demandes

- d'affiliation
- de rattachement d'un ayant-droit (hormis les concubins non pacés) dépendant du régime général de la sécurité sociale ou tous régimes pratiquant les taux CPAM.
- de rattachement d'un enfant dépendant du régime étudiant.

Les cotisations sont dues à compter du premier jour du mois d'affiliation ou de rattachement.

CARTES MUTUALISTES

Pour tout nouvel adhérent une carte mutualiste sera générée systématiquement et adressée directement au domicile personnel (dès le traitement du listing de l'office).

Il en sera de même pour tout changement dans les risques garantis et inscription ou radiation d'un ayant-droit.

De plus nous vous rappelons que le nom d'épouse pour l'assurée principale est porté en haut de l'envoi de la carte suivie de l'adresse et que le nom de jeune fille apparaît dans l'intitulé de la carte, ceci résultant des nouvelles normes arrêtées par la Mutualité Française.

Il est donc inutile de nous la retourner pour modification.

Les adhérents aux prestations « maladie » bénéficient du contrat d'assistance MUTISSIMO. Les adhérents aux seules prestations « chirurgie » ne peuvent y prétendre.

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement signalé à votre régime de Sécurité Sociale doit être signalé à la MCEN.

Chaque organisme gère son propre fichier.

Pour exemple : nouvelle adresse, mariage, divorce, décès, naissance, inscription ou radiation d'un ayant-droit, congé sabbatique, invalidité, changement d'Office, retraite, chômage, etc.

C'est pourquoi nous avons besoin du concours de nos adhérents.

TÉLÉTRANSMISSION

Utilisation de la télétransmission avec la CRPCEN, la Sécurité Sociale ou tous régimes pratiquant le même taux CPAM.

Pour les adhérents bénéficiant de ce système, l'indication de la télétransmission figure sur le décompte.

Néanmoins, les adhérents doivent nous signaler toutes modifications concernant :

- Les ayants droit,
- Le changement de centre de Sécurité Sociale.

En effet, toute omission concernant ces changements peut entraîner l'arrêt de la télétransmission.

Si certains adhérents ou bénéficiaires ne reçoivent pas les remboursements par ce moyen, bien souvent le dysfonctionnement vient :

- d'une date de naissance erronée,
- d'un n° de Sécurité Sociale erroné,
- d'un dossier désignant une autre mutuelle dans le système informatique de la CRPCEN, de la Sécurité sociale ou de tous régimes pratiquant les taux CPAM.

NOTA : A ce jour, certains centres de sécurité sociale n'ont pas signé de convention de télétransmission avec notre Mutuelle.

Aide en ligne

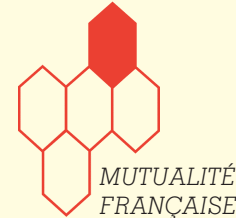
Pour les chambres,
offices et organismes assimilés

www.mcen.info

Documents consultables
et téléchargeables sur le site :

Les statuts de la MCEN
Les barèmes de prestations
Bulletin d'adhésion
Notice pour traitement du listing
Les taux de cotisations
Fiche pour rattachement de bénéficiaires ne dépendant pas du régime C.R.P.C.E.N.

Imprifila.com 12/2010 2200 ex



MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

(Approuvée par l'Etat n° 75 M 01479) - SIREN n° 784 338 618
Mutuelle régie par le Code de la Mutualité

Listing MCEN 2012 Mode d'emploi

Les montants des cotisations pour l'année 2012 sont les suivants :

La cotisation dépend de la situation de l'adhérent.

Situation de l'adhérent	Part SALARIALE	Part PATRONALE	Total à adresser à la MCEN	CSN Comité Mixte	Dont TAXES *	COTISATION TTC
Adhérent seul	343,32 €	263,64 €	606,96 €	48,96 €	76,84 €	655,92 €
Adhérent avec bénéficiaire(s) CRPCEN	504,12 €	344,16 €	848,28 €	48,96 €	105,11 €	897,24 €
Adhérent avec bénéficiaire(s) CRPCEN et CPAM	970,08 €	344,16 €	1 314,24 €	48,96 €	159,70 €	1 363,20 €
Adhérent avec bénéficiaire(s) CPAM	1 050,60 €	263,64 €	1 314,24 €	48,96 €	159,70 €	1 363,20 €

* Taxes applicables : Taxe CMU 6,27 %, taxe convention assurance 7,00 %, soit au total 13,27 %.

Si l'un ou plusieurs salariés de l'office ne sont adhérents qu'au risque chirurgical **seul**, le montant de la cotisation est de **68,76 €** dont **9,12 €** de taxes (**Taxe CMU de 6,27% et TCA de 9%**).

La cotisation au risque chirurgical seul n'entre pas dans la catégorie des contrats dits « **solidaires et responsables** » et à ce titre ne peut bénéficier de la TCA au taux réduit de 7,00%.

AVANT DE RETOURNER VOTRE LISTING A LA CHAMBRE
(pour les organismes assimilés, nous le transmettre directement)

Vérifiez impérativement que vous avez bien joint :

Pour chaque nouvelle adhésion aux prestations chirurgie et/ou maladie :

- Le bulletin d'adhésion complété et signé
- La photocopie de l'attestation en cours de validité jointe à la carte sésame vitale.
- Un RIB ou RIP.
- Le certificat de radiation (de moins de 3 mois à la date de la radiation) si la personne était affiliée à une autre mutuelle.

Pour toute demande de rattachement d'un bénéficiaire dépendant de la CRPCEN :

- La photocopie de l'attestation en cours de validité jointe à la carte sésame vitale de l'adhérent sur laquelle apparaît l'ayant droit.

Pour toute demande de rattachement d'un nouvel ayant droit de la Sécurité Sociale Régime Général ou tous régimes et/ou pour toute demande de rattachement d'un enfant dépendant du régime étudiant :

- Fiche d'inscription.

- Photocopie de l'attestation en cours de validité jointe à la carte sésame vitale du ou des bénéficiaires concernés.
- Photocopie du Contrat ou Attestation de PACS pour les concubins.
- Certificat de scolarité pour les étudiants.
- Un RIB ou RIP.

NOTA : Le congé parental d'éducation, le congé sabbatique ainsi que la longue maladie sont une suspension du contrat de travail et non une rupture. Le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début de ce congé ou de sa longue maladie. En conséquence, la participation de l'employeur dans la cotisation mutuelle est due. (en ce sens, décision du conseil des prud'hommes d'Evreux du 3 mai 2002).

ATTENTION !

Pour 2 époux travaillant dans le notariat :

- une seule cotisation chirurgie,
- une seule cotisation maladie pour un adhérent avec bénéficiaire CRPCEN ou adhérent avec bénéficiaire CRPCEN et/ou CPAM ou tous régimes pratiquant les taux CPAM

Ne doit figurer sur l'imprimé
que l'époux prenant en charge la cotisation

Siège social : 22, rue de l'Arcade 75397 PARIS Cedex 08
Tél. : 01 70 38 40 40 — Fax : 01 70 38 40 00 — E-mail : communication@mcen.fr

Pour les nouvelles adhésions utilisez les feuilles de listings vierges prévues à cet effet
 Si une personne inscrite sur le listing ne fait plus partie de votre personnel, rayez celle-ci et renseignez la colonne 6.

Listing pré-imprimé à vérifier et compléter

COLONNE 1
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE
 Vérifiez et rectifiez s'il y a lieu.

COLONNE 2
NOM - PRÉNOM - ADRESSE
 Vérifiez l'exactitude des renseignements.
 Rectifiez éventuellement.

COLONNE 3
CONTRAT
 C = Prestations Chirurgie
 M = Prestations Maladie
 G = Prestations Chirurgie et Maladie

MONTANT DES COTISATIONS

COLONNE 4
MONTANT APPELÉ
 Rectifier, en cas de changement le montant de la cotisation en fonction de la nouvelle situation de l'assuré(e).
 Si une personne est inscrite sur le listing pour le risque chirurgie uniquement et qu'elle adhère au risque « maladie » vous devez rectifier les colonnes 3 et 4 et compléter la colonne 5.

Les listings pré-imprimés et ceux concernant les nouveaux adhérents sont à adresser directement à votre CHAMBRE DES NOTAIRES SIÉGEANT EN COMITÉ MIXTE, accompagnés d'un chèque à l'ordre de la Chambre correspondant au total des cotisations. Ces documents sont à leur retourner le plus rapidement possible afin d'éviter toute interruption dans les remboursements de prestations. Les organismes assimilés doivent nous les adresser directement avec le chèque à l'ordre de la MCEN avant le 1^{er} février 2011.

COLONNE 5
MONTANT VERSÉ
 Cette colonne vous permet de reporter les totaux de cotisations pour plus de clarté dans vos calculs en cas de modifications dans les éléments pré-imprimés.

COLONNE 6
CHANGEMENT DE SITUATION
 Cette colonne est à renseigner obligatoirement par les mentions suivantes si l'une d'elle correspond à la situation d'un adhérent :

- Changement d'Etude en date du
- Départ du notariat le
- Départ en retraite le
- Démission en date du
- Licenciement en date du
- Inscription (ou) radiation d'un ayant-droit
- Invalidité depuis le catégorie
- Radiation volontaire maladie
- Mariage du
- Divorcé(e)
- Décès du

MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE
 SIREN n° 784 338 618
 Organisme régi par le Livre II du Code de la Mutualité

LISTING UNIQUE RISQUES CHIRURGIE ET MALADIE

N° Sécurité Sociale (1)	NOM, PRÉNOM, ADRESSE (2)	Contrat (3)	Montant appelé (4)	Montant versé (5)	Changement de situation (6)
1801075181310	MR PREVOST ALAIN PLACE DES ERABLES 12000 RODEZ	G	606,96	606,96	Radiation Maladie
2461273444608	MME ROUGET MARTINE RUE DINAN 12000 RODEZ	G	848,28	848,28	Retraite au 01.01.12
2661075018028	MME MOAL ANDREE 13 RUE DES SOURCES 12000 RODEZ	G	1314,26	1314,26	Affiliation 2012

MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE
 SIREN n° 784 338 618
 Organisme régi par le Livre II du Code de la Mutualité

LISTING UNIQUE RISQUES CHIRURGIE ET MALADIE

N° Sécurité Sociale (1)	NOM, PRÉNOM, ADRESSE (2)	Contrat (3)	Montant appelé (4)	Montant versé (5)	Changement de situation (6)
2692140033209	Mme VASSEUR Elvira 7 av des Noels 12510 BRUELLE	G	606,96	606,96	Affiliation 2012
1720118110698	M TRUY Christian 204 av des Charolats 12000 RODEZ	G	848,28	848,28	Affiliation 2012
2490513301609	Mme LAVOINE Isabelle 15 rue CACHAIN 12000 RODEZ	C	68,76	68,76	Affiliation 2012
1780712131415	M SURY Raphaël Rue de la Paix 12300 RIGNAC	M	539,60	539,60	Affiliation 2012

N.B. : Penser à conserver une photocopie de ce document.
 DATE : SIGNATURE :

Nouveaux adhérents